

Commune de Saint-Gilles

Service de l'Urbanisme

Place Van Meenen, 39

B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 21/02/2025

N/Réf. : SGL20429_738_PU
Gest. : AH
V/Réf. : 13/PU/1968165
Corr. : Sarah Frère
NOVA : 13/XFD/1968165

SAINT-GILLES. Avenue Paul Dejaer, 7
(= zone de protection de l'Immeuble de rapport De Boeck situé au n.9 et de l'ancienne Charcuterie située au n.16 de la même rue / Inventaire)

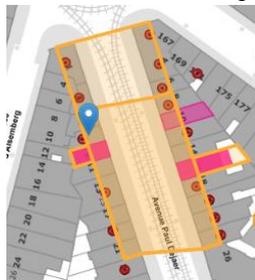
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: modifier la destination d'une partie du rez-de-chaussée de commerce à locaux accessoires au logement, prolonger le logement du 3e étage dans les combles, modifier les aménagements intérieurs avec travaux structurels et le volume et aménager une terrasse

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 27/01/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 19/02/2025, concernant la demande sous rubrique.

Localisation du bien © Brugis



Localisation du bien © Google Streetview

Les travaux concernés par la demande n'auront pas d'impact négatif sur les perspectives vers et depuis les biens classés situés à proximité, et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

La CRMS demande cependant de rester attentif aux éléments de décor intérieurs à valeur patrimoniale, qui devront être préservés.

Elle préconise en outre de mettre à profit cette campagne de travaux pour remettre en état le volet de la devanture, dont l'aspect tagué nuit à la qualité de l'immeuble et est peu valorisant pour le bien classé attenant à l'immeuble.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

B. MORITZ
Vice-Président